CONFÉRENCE

UNE SIMPLIFICATION DU CONTENTIEUX DES ÉTRANGERS : POURQUOI ET COMMENT ?

16 novembre 2021
Centre Panthéon - Salle des Conseils - 2e étage, esc. M 12 place du Panthéon
75005 Paris

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

IHEI

L'Institut des hautes études internationales (IHEI) et le Centre de recherche juridique (CRJ) de l'université Paris 8, le mardi 16 novembre 2021, une conférence sur le thème « **Une simplification du contentieux des étrangers : pourquoi et comment ?** »

Programme

1re table ronde - Regards croisés sur les propositions du rapport Stahl

Modératrice : Delphine BURRIEZ, maître de conférences en droit public, université Paris 2 Panthéon-Assas

> Adrien BRUNEL, conseiller juridique du directeur général des étrangers en France
> Benoit CAMGUILHEM, rapporteur public au tribunal administratif de Cergy-Pontoise
> Cédric MEURANT, maître de conférences en droit public, université Jean Moulin Lyon 3
> Flor TERCERO, avocate, présidente de l'association Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE)

Débats et pause

2e table ronde - Perspectives d'avenir du contentieux des étrangers

Modérateur : Jean-Louis ITEN, professeur de droit public, université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

> Thomas BESSON, président de section à la Cour nationale du droit d'asile
> Michel HOFFMANN, président du tribunal administratif de Montreuil
> Pascale TAELMAN, avocat au Barreau du Val-de-Marne, ancienne présidente du SAF et ancien bâtonnier
> Vincent TCHEN, professeur de droit public, université de Rouen Normandie

Débats et cocktail

La conférence est éligible à la formation continue des avocats.

Accès

Pour accéder à la journée d'étude en présentiel, l'inscription par courriel est obligatoire.

Conformément aux règles applicables aux manifestations scientifiques, l'accès la manifestation est soumis à la présentation d'un passe sanitaire valide.

> Les événements organisés par l'université se déroulent dans le respect strict du protocole sanitaire en vigueur avec port du masque obligatoire, respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.